



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

## **L'ANALYSE PAR LA CFDT DU RAPPORT DU COR**

Le COR a été saisi par le Premier ministre en octobre 2019 sur les perspectives des retraites en France à l'horizon 2025-2030 et sur les ajustements possibles pour atteindre l'équilibre.

Il s'agit d'une actualisation du rapport de juin de 2019.

**Comme prévu, le diagnostic du COR sur les perspectives du système de retraites est identique entre juin et novembre 2019.** Les projections s'appuient en effet sur la législation actuelle et des hypothèses qui varient peu à court terme (hypothèses démographiques, d'évolution de population active, d'évolution de la fonction publique, scénarios économiques).

### **QUE DIT LE RAPPORT DU COR ?**

#### **- Sur les dépenses du système de retraites :**

**La part des dépenses de retraite dans le PIB (13,8%) restera stable à l'horizon 2025, quel que soit le scénario économique retenu.**

Il n'y a pas de problème de dépenses en matière de retraites. Les dépenses de retraite ne dérivent plus comme dans les années 1990-2000. Elles sont désormais maîtrisées, grâce aux efforts passés des travailleurs. Les dépenses sont en adéquation avec la richesse nationale. En conséquence, nous avons les moyens de financer nos retraites pour les prochaines décennies.

#### **- Sur les ressources du système de retraites :**

**La part des ressources du système de retraites dans le PIB devrait diminuer à l'horizon 2025, et s'établir entre 13,1% et 13,5% du PIB.**

**Elle s'explique par la baisse du nombre de fonctionnaires** (Etat, hôpitaux et territoriale), en raison de subventions et d'un taux de cotisation patronal plus élevé dans les fonctions publiques que dans le secteur privé.

**Elle s'explique par les éléments de politiques salariales publiques communiqués par le gouvernement** (hausse de la part des primes dans les rémunérations).

**Elle s'explique aussi par une diminution des versements de l'UNEDIC** (au titre du chômage) **et de la CNAF** (au titre de l'AVPF).

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT  
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE  
75955 PARIS CEDEX 19

**Elle s'explique enfin par une non compensation à la CNAV des exonérations du forfait social et des heures supplémentaires décidées en 2019.**

- **Sur le solde du système de retraites :**

**Le besoin de financement du système de retraites devrait s'établir entre 0,3% et 0,7% du PIB, selon la convention retenue et le scénario économique choisi.**

Ce solde est défini de manière conventionnelle et dépend des hypothèses qui sont appliquées pour le calculer. Il est même en grande partie artificiel : il ne s'agit pas d'un déficit au sens comptable, il est un écart entre des projections de dépenses et de recettes **globalisées**.

Il s'explique par un décrochage des ressources du système de retraites et non par une dérive des dépenses de retraite rapportées au PIB.

## **QUE DIT LA CFDT SUR CE RAPPORT ?**

**Puisque le rapport ne fait pas état d'une dérive des dépenses, il n'y a pas de raison a priori de vouloir changer les paramètres d'âge de départ à la retraite ou de durée d'activité.** Ce n'est pas aux assurés de porter un effort d'économies en dépenses. **Les efforts ont déjà été faits.** De telles mesures affaibliraient encore plus la confiance dans notre système.

La situation n'est plus du tout la même que dans les années 2000, où les dépenses augmentaient de manière exponentielle et incontrôlée. Il y a désormais un déficit de ressources, ce que dit la CFDT depuis plusieurs mois.

**C'est pourquoi, pour la CFDT, s'il y a des mesures à prendre, elles doivent d'abord être recherchées du côté des ressources, non des dépenses.** Ces problèmes de ressources ne se posent d'ailleurs ni de façon uniforme, ni selon les mêmes temporalités.

**Dans ce cadre, il faut se concentrer uniquement sur la réforme systémique :** le système universel sera d'autant plus facile à piloter, par les partenaires sociaux, qu'il sera juste, redistributif, qu'il reconnaitra les 10 formes de pénibilité du travail, qu'il laissera des marges de manœuvre aux travailleurs en termes d'âge et de modalités de départ et qu'il assurera un minimum de pension décent aux retraités.

**Les mesures paramétriques envisagées par certains, en particulier les mesures d'âge, appliquées à un système injuste et trop peu redistributif, ne feront que renforcer les inégalités et affaibliront la confiance dans la retraite par répartition.**